

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1539

présenté par
M. Brottes

à l'amendement n° 414 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE 29

Dans l'alinéa 2 de cet amendement, substituer aux mots :

« de la fibre optique »

les mots :

« du très haut débit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.